
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2010

Membre en exercice :	15
Membre présents :	11
Votant :	13
Date de la convocation :	18 janvier 2010

L'an deux mille dix, le vingt cinq janvier, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de LOIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Lionel QUILLET, Maire.

Étaient présents : Lionel QUILLET, Fabrice PROVENDIER, Patrick BOUSSATON, André ROULLET, Erick MARTINEAU, Patrice ROILLAND, Mireille JANICOT, Francis VION, Sophie GERLEC, Guy COCHIN, Frédéric GUERLAIN.

Excusés : Carole BONNET (pouvoir à Fabrice PROVENDIER), Bernard SCHNEIDER (pouvoir à Patrice ROILLAND), Alain BOURDIE, Michel HERAUDEAU

Secrétaire de séance : Sophie GERLEC

Le compte rendu de la séance du 8 décembre 2009 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

1. Chambre des métiers

Participation 2010

DELIBERATION N°001/10

Monsieur le Maire explique que la Chambre des métiers sollicite une aide financière au titre de la formation professionnelle donnée aux apprentis des CFA exerçant à LOIX.

Six apprentis répartis dans quatre entreprises loiraises pourraient bénéficier de cette aide représentant une somme globale de 192 € (soit 32 € par apprenti).

Adopté à l'unanimité.

2. CCAS

Participation 2010

DÉLIBÉRATION N°002/10

Monsieur le Maire explique que le CCAS de Loix sollicite une aide financière de 500 € afin de pallier aux urgences et d'éviter, dans la mesure du possible, l'aggravation de situations financières et humaines bien précaires.

Adopté à l'unanimité.

3. Zone de mouillages

Montant des redevances 2010

DÉLIBÉRATION N°003/10

Monsieur BOUSSATON propose les montants de redevance TTC de la zone de mouillages suivants, pour la saison 2010 :

Zone de 114 mouillages

Bateaux de 7 m maximum (2 bateaux de 11 mètres maximum peuvent être acceptés)

Redevance du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011 900 €

Payable en 3 fois 300 € par an

(Encaissement via émission d'un titre au redevable)

Redevance pour mouillage occasionnel par 24h 5 €

(Encaissement via régie de recettes)

Zone de stationnements

Redevance du 1^{er} avril au 30 septembre

.Catamaran 50 €

.Dériveur 20 €

(Encaissement via régie de recettes)

Stationnement voiture + remorque pour mise à l'eau (maximum 15 places)

Redevance du 1^{er} janvier au 31 décembre 20 €

(Encaissement via régie de recettes)

Monsieur BOUSSATON explique que ces autorisations feraient l'objet d'un contrat avec chaque occupant.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur BOUSSATON explique que pour la saison 2010, le parking avant le fort du Grouin sera remis en état.

Par ailleurs, la Commune travaille pour installer à la Pointe du Grouin, et éventuellement au Port, des sanitaires autonomes et surtout auto nettoyants. Ces sanitaires devront être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les actuels sanitaires du Grouin pourraient être réaménagés pour servir de local à l'AUPPG.

4. Budget annexe zone de mouillages du Grouin

Budget primitif 2010

DÉLIBÉRATION N°004/10

Vu le projet de budget primitif de la zone de mouillages pour l'année 2010 transmis avec la convocation à la présente séance,

Ayant entendu le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte ***à l'unanimité*** le budget primitif 2010 de la zone de mouillages en euros, (sans reprise du résultat) résumé comme suit :

DEPENSES	RECETTES
Investissement 46 680,33	46 680,33
Fonctionnement 58 887,79	58 887,79
TOTAL 105 568,12	105 568,12

Monsieur le Maire explique que ce budget comporte notamment :

- le coût de la redevance d'occupation du domaine public à verser à l'Etat, soit environ 6 000 €
- une participation à l'AUPPG d'environ 6 000 €
- les amortissements des travaux et subventions.

5. Voirie

Emprunt

Délibération N°005/10

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du programme 2010 de réhabilitation des voiries, il conviendrait de recourir à l'emprunt pour financer l'opération.

Cet emprunt de 380 000 € pourrait être souscrit auprès du Crédit Mutuel, sur 15 ans au taux fixe de 3,68 %.

Adopté à l'unanimité.

6. Voirie

Aménagement de sécurité et création de liaisons douces - Autorisation de signer le marché de travaux

DELIBERATION N°006/10

Par délibération n°105/09, le Conseil municipal a décidé de lancer un marché de travaux suivant une procédure adaptée avec publicité préalable (Article 26-II-5 et 28 du code des marchés publics).

Monsieur le Maire rappelle que le coût prévisionnel pour ces travaux est de 471 655,50 € HT.

Une annonce a été passée au BOAMP le 27 novembre 2009.

Ce marché comporte deux lots (VRD et espaces verts) et quatre tranches :

Tranche Ferme :

Route du Pertuis

Tranche Conditionnelle 1 :

Route du Grouin,
de la rue des Guichôts à la rue des Alouettes

Tranche Conditionnelle 2 :

Route du Grouin
de la Rue des Alouettes à la Route des Ilates

Tranche conditionnelle 3 :

Route du Pertuis
De la Rue des Guichôts à la rue du Serpent

5 entreprises ont fait une proposition pour le lot 1 (VRD) et 3 pour le lot 2 (espaces verts).

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres qui porte :

- 1) sur l'examen de conformité des réponses à la consultation,
- 2) sur les critères suivants :
 - Valeur technique : coefficient de pondération 0,40
 - Prix des prestations : coefficient de pondération 0,60

Suivant ce rapport, les entreprises les mieux disantes sont :

Lot 1 VRD :

Entreprise EIFFAGE

Options 1, 2 et 3 (utilisation de matériaux recyclés)

377 751,45 € HT

- 2 689,00

375 062,45 € HT

Lot 2 Espaces verts :
Entreprise ISS **31 852,74 € HT**

Tranche Ferme : Route du Pertuis

Lot 1 - VRD 70 372,40 €
Lot 2 - Espaces verts 5 008,19 €
Total **75 380,59 € HT**

Tranche Conditionnelle 1 : rue des Guichôts à rue des Alouettes

Lot 1 - VRD 191 905,15 €
Option - 831,00 €
191 074,15 €
Lot 2- Espaces verts 18 282,63 €
Total **209 356,78 € HT**

Tranche Conditionnelle 2 : rue des Alouettes à intersection des Ilates

Lot 1 - VRD 79 700,05 €
Option - 433,75 €
79 266,30 €
Lot 2 – Espaces verts 4 729,28 €
Total **83 995,58 € HT**

Tranche Conditionnelle 3 : rue des Guichôts vers la rue de la Bernardière

Lot 1 - VRD 35 773,85 €
Option - 1 424,25 €
34 349,60 €
Lot 2 – Espaces verts 3 832,64 €
Total **38 182,24 € HT**

Total du Marché 406 915,19 € HT

Monsieur le Maire ajoute que ces travaux pourraient faire l'objet d'une demande de participation auprès du Conseil Général.

Adopté à l'unanimité

7. Voirie

Réhabilitation de voiries - Autorisation de signer le marché de travaux

DELIBERATION N°007/10

Par délibération n°115/09 du 8 décembre 2009, le Conseil municipal a décidé de lancer un marché de travaux suivant une procédure adaptée avec publicité préalable (Article 26-II-5 et 28 du code des marchés publics). Monsieur le Maire rappelle que le coût prévisionnel pour ces travaux est de 111 365,00 € HT.

Une annonce a été passée au BOAMP le 17 décembre 2009.

Ce marché comporte deux lots (VRD et espaces verts) et deux tranches :

Tranche Ferme : Rue des Vignes

Tranche Conditionnelle : Rue des Pêcheurs / rue du Peulx

6 entreprises ont fait une proposition pour le lot 1 (VRD) et 3 pour le lot 2 (espaces verts).

Maire répond qu'effectivement certains carrefours restent dangereux. Pour la rue du Couvent par exemple, on pourrait envisager un marquage au sol, incitant les vélos, voire les piétons, à circuler à gauche (de la Place de la Mairie à la rue de la Violette), ce qui donnerait plus de visibilité, arrivé au carrefour.

Il ajoute que la Commune aménagera progressivement, autant que possible, les accotements et les voiries afin de créer des espaces réservés aux vélos et aux piétons comme cela va se faire cette année Route du Pertuis (de la rue du Passage à la rue des Grives et de la rue des Guichôts à la rue des Alouettes). Ces aménagements devront compléter la création de nouvelles pistes cyclables (piste des Ebrêches et piste du sel).

Il rappelle cependant que tous les aménagements ne remplaceront pas la vigilance et le civisme de chacun, qu'on soit en voiture, vélo ou piéton.

Pour le stationnement :

Le Conseil municipal réfléchit à l'aménagement de parkings en zone urbanisable. Ceci afin de compléter une offre de stationnement public déjà conséquente mais répondant mieux à la notion de proximité. Cependant, actuellement, force est de constater que les parkings même en étant gratuits, ne sont pas pleins ; que malgré les obligations du POS, de créer deux places de stationnement par logement, les véhicules sont laissés dans la rue. Il n'y a qu'une très petite minorité de maisons "anciennes" qui ne possèdent pas de stationnement.

Cet encombrement des rues a des conséquences tout d'abord sur la sécurité (manque de visibilité), sur la fluidité de la circulation (les voitures ne pouvant pas se croiser, des manœuvres sont nécessaires), des réclamations incessantes des riverains puisque le camion poubelle ne peut plus passer dans les rues ; des gênes importantes puisque les riverains ne peuvent plus sortir de chez eux ou ouvrir leurs volets.... Ce stationnement anarchique et les problèmes qui en découlent, représentent la majorité des réclamations portées à la connaissance de la Mairie notamment pendant les vacances.

Lors de réunions publiques ou d'articles dans le bulletin municipal, il a régulièrement été répété de respecter les règles de stationnement chez soi ou à défaut sur les parkings extérieurs. Les problèmes perdurant, il conviendrait de rappeler que le stationnement est strictement interdit sur la chaussée et sur les accotements en dehors des espaces matérialisés et de demander à la police municipale une application très stricte de cette règle.

Bien entendu, pour ce nouveau fonctionnement, des panneaux d'information seraient installés aux entrées du village, ainsi qu'un courrier adressé à chaque résident.

Enfin, Monsieur le Maire ajoute que l'Ile de Ré ne peut plus supporter en terme de circulation et de stationnement autant de véhicules. Ceci est préjudiciable d'un point de vue pratique (ralentissements, bouchons, gêne quant au stationnement...) mais également d'un point de vue environnemental. Si nous souhaitons conserver notre cadre de vie, il conviendra de réduire le nombre de véhicules sur l'Ile. Il appartient donc à la Communauté de Communes en partenariat avec les Communes, d'élaborer un plan de transport collectif qui soit efficace et permette aux usagers de limiter au maximum leur déplacement avec leur propre véhicule.

La réflexion étant ouverte, il propose de soumettre ces propositions au vote lors du prochain Conseil municipal.

8. Bâtiments communaux

Travaux de réfection de la toiture de l'école – Demande de subvention ***Délibération N°008/10 et 010/10***

Monsieur le Maire explique que des travaux de réfection des sols de la salle de classe et du couloir de l'école ont eu lieu cet été.

Aujourd'hui, il est nécessaire de procéder à la réfection de la toiture.

Le montant total des travaux s'élève à 13 512,41 € HT, soit 16 160,84 € TTC.

Il propose également de demander une participation au Conseil général et à l'Etat (DGE) pour ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

9. Camping

Bail précaire et saisonnier 2010 pour le bar restaurant salle de jeux

DÉLIBÉRATION N°009/10

Comme tous les ans, Monsieur le Maire propose de donner à bail précaire et saisonnier le bar restaurant salle de jeux du camping.

Vu la demande de Monsieur Fabrice MICHEL et son expérience de gestion d'un bar restaurant au sein de structures similaires, Monsieur le Maire propose de retenir sa candidature.

Monsieur MICHEL devra également assurer le dépôt d'épicerie, de pains et de glace pour le service de la clientèle des Ilates.

La durée du bail serait de 6 mois, du 1er avril au 30 septembre 2010.

Le montant du loyer serait de 12 000 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

Gestion des bâtiments communaux :

Monsieur le Maire explique que plusieurs commerces du centre bourg sont en mutation. D'autres ne respectent plus les engagements de départ : non paiement des loyers ; paiement avec beaucoup de retard ; réduction des jours et heures d'ouverture.... Il rappelle que le centre bourg est fragile et que tous les commerces sont liés. En effet, faute d'ouverture suffisante ou si le service n'est pas rendu comme la clientèle le souhaiterait, celle-ci part sur d'autres villages et tous les commerces en souffrent.

Il rappelle également qu'en échange de loyer modéré, les commerçants se sont engagés à ouvrir à l'année. Les locaux commerciaux ont également été attribués aux personnes susceptibles de rendre le meilleur service à la population.

Pour préserver l'ouverture à l'année et garantir un service, il avait été décidé, en plus de loyer modéré, de ne pas mettre d'activités concurrentes sur la place du Marché. Ce principe a déjà conduit à limiter le marché estival, ce qui est de plus en plus difficile à tenir. En effet, la réglementation impose que n'importe quel commerçant non sédentaire en règle, peut s'installer s'il y a de la place sur le marché. A ce jour, la Mairie a réussi à maintenir cet équilibre, y compris l'été, en admettant une concurrence raisonnable notamment sur l'alimentaire.

Néanmoins, à l'occasion des cessions de fonds de commerce, la question de la concurrence va à nouveau se poser au Conseil municipal.

Une discussion très large s'engage à ce sujet confrontant l'intérêt général pour le village et le centre bourg et les activités des commerçants. Monsieur le Maire conclut en rappelant qu'il appartiendra à chacun de se positionner sans perdre de vue que l'activité commerciale et son attractivité sur le village, forment un tout et que tous les commerçants et services sont, de ce fait, liés.

Ferme aquacole :

Monsieur COCHIN fait état de l'article paru dans la presse annonçant que l'Etat avait perdu son procès contre la ferme aquacole. Ainsi la ferme serait rétablie dans ses droits à pompage et en plus l'Etat est condamné à verser une indemnité de 90 000 €. Monsieur COCHIN demande ce que l'on peut faire.

La discussion s'engage. Monsieur le Maire conclut qu'il n'appartient pas au Conseil de revenir sur une décision de justice, même si chacun est libre d'en penser ce qu'il souhaite. Il ajoute plus généralement qu'il est très difficile de faire valoir un préjudice environnemental.

Éoliennes

Monsieur COCHIN fait part des propositions relatives à la construction au large, d'éoliennes. La discussion s'engage. Monsieur le Maire conclut en expliquant qu'à ce jour, il s'agit seulement de propositions. Par ailleurs, en l'état actuel, il faudrait voir comment l'Ile de Ré pourrait bénéficier directement de cette électricité (à ce jour, elle serait acheminée en Vendée pour reprendre les circuits de distribution habituels).

RPI LOIX/ARS

Madame JANICOT et Monsieur GUERLAIN expliquent qu'ils sont un peu inquiets quant au nouveau règlement intérieur proposé par l'école d'Ars qui paraît très "centralisateur" sans trop tenir compte de l'école de Loix.

Madame GERLEC demande en quoi cela est gênant. Monsieur GUERLAIN répond que le RPI est une bonne chose au sens où il permet de regrouper des classes, mais que les deux écoles, pour préserver l'avenir, doivent continuer d'exister côte à côte. Une vive discussion s'engage à ce sujet : Madame GERLEC pensant qu'il s'agit là que de simples modalités de fonctionnement sans conséquence et qu'il relève d'un mauvais esprit de penser autrement. Madame JANICOT et Monsieur GUERLAIN pensant qu'une "absorption" de l'école de Loix par l'école d'Ars pourrait donner des arguments à une éventuelle fermeture. Monsieur le Maire conclut en disant qu'il conviendra de faire rapidement un point sur le fonctionnement du RPI entre les deux Mairies, les deux Directrices d'école et les nouveaux élus des Associations de parents d'élèves.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à
Affiché le 16 février 2010*